

L'enseignement à Genève

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

D1. Transitions dans l'enseignement primaire public

Dès la scolarité primaire, on observe des différenciations de parcours, à la fin de chaque année scolaire, selon le genre et le milieu social des élèves : promotion au degré supérieur, redoublement, saut d'un degré, orientation vers l'enseignement spécialisé, départ vers l'enseignement privé ou hors du canton.

Depuis 2011, l'enseignement primaire public a connu des modifications en lien avec l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) entré en vigueur en 2010 : (i) obligation de scolarisation à 4 ans, (ii) nouvelle date de référence d'entrée en première primaire (1P) au 31 juillet (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

En 2016, 93 à 96% des élèves sont promus dans le degré supérieur

Entre 2015 et 2016, la quasi-totalité des élèves du primaire sont promus dans le degré supérieur, puisque c'est le cas de 93 à 96% des élèves selon le degré suivi dans l'enseignement primaire public (1P à 8P) (voir [D1.a](#)).

Au primaire, le redoublement intervient principalement en 3P et 4P, dernières années du cycle élémentaire et période des apprentissages fondamentaux. Il est vraisemblablement lié à des difficultés dans l'apprentissage de la lecture. Le redoublement de la dernière année de l'école primaire est une situation très rare en 2016 (0,4% des élèves de 8P, soit moins de 20 élèves).

L'orientation vers l'enseignement spécialisé intervient plutôt au cours du cycle élémentaire (entre la 2P et la 4P) et concerne environ 1 élève sur 100. Il s'agit d'élèves qui quittent l'enseignement régulier pour l'enseignement spécialisé, qu'ils aient ou non été en intégration partielle auparavant, et qui vont notamment dans les regroupements spécialisés et les institutions du cycle moyen accueillant des élèves ayant des troubles de la personnalité et des apprentissages. Cela inclut aussi un petit nombre d'élèves qui sont orientés dans l'enseignement spécialisé tout en restant partiellement dans l'enseignement primaire public.

Le saut d'un degré est très rare (0,3% en moyenne, soit un peu moins d'une centaine d'élèves pour l'ensemble des huit années de scolarité primaire). Les départs vers les écoles privées sont eux aussi relativement marginaux, sauf à l'issue de la 8P, lors de la transition vers le secondaire I, où ils concernent 2,5% des élèves (voir fiche [D9. Transitions entre public et privé](#)). Enfin, à chaque degré, 2 à 3% des élèves quittent le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF), vraisemblablement en lien avec la mobilité géographique des familles.

D1.a Situation scolaire en 2016 des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire public⁽¹⁾ l'année précédente

	Cycle élémentaire				Cycle moyen				En %
	1P	2P	3P	4P	5P	6P	7P	8P	
Promus au degré supérieur	94.6	94.5	93.4	94.1	95.4	96.4	96.3	94.8	
Redoublent	0.1	0.6	2.1	2.0	0.7	0.6	0.7	0.4	
Sautent un degré	0.7	0.5	0.3	0.3	0.3	0.1	0.1	0.0	
Vont dans l'enseignement spécialisé ⁽²⁾	0.5	1.1	0.8	0.7	0.4	0.3	0.5	0.2	
Enseignement privé	0.8	0.6	0.3	0.7	0.5	0.4	0.8	2.5	
Quittent le SGEF	3.3	2.7	3.2	2.2	2.7	2.1	1.6	2.0	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	

⁽¹⁾ Y compris des élèves qui suivent également une scolarité dans l'enseignement spécialisé (intégration partielle : 139 en 2015, selon les données disponibles).

⁽²⁾ Parmi ces élèves, on dénombre (i) ceux qui étaient dans l'enseignement primaire en 2015 et qui sont uniquement dans l'enseignement spécialisé en 2016 ; (ii) ceux qui étaient dans l'enseignement primaire en 2015 et qui sont en intégration partielle (enseignement régulier et enseignement spécialisé) en 2016 ; (iii) ceux qui étaient en intégration partielle (régulier et spécialisé) en 2015 et qui sont uniquement dans l'enseignement spécialisé en 2016.

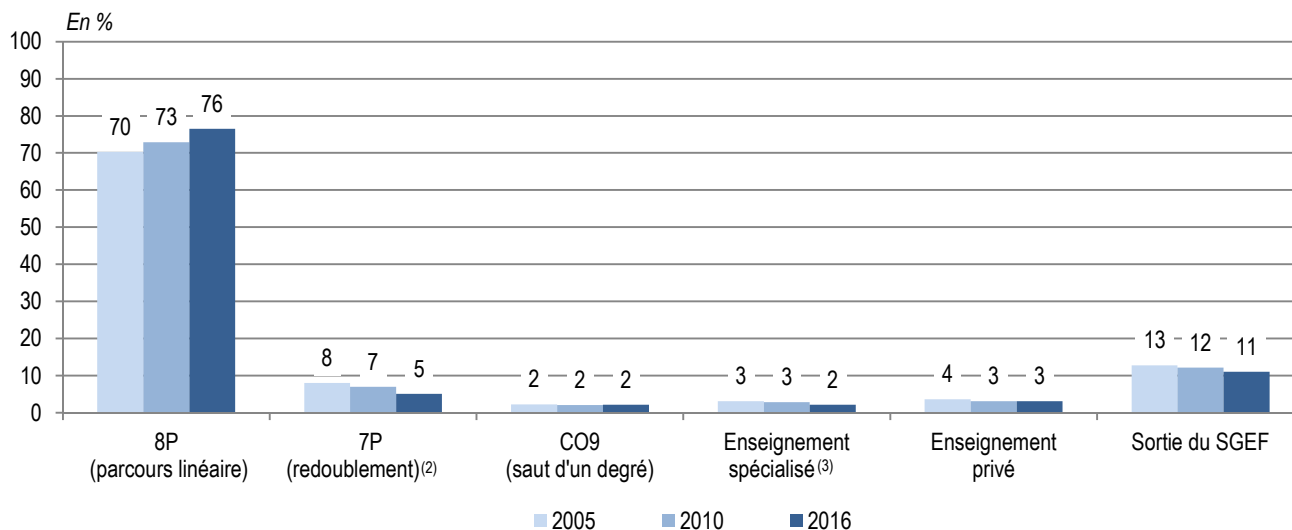
À noter que les élèves qui sont en intégration partielle les deux années consécutives sont comptabilisés dans la catégorie qui leur correspond dans l'enseignement régulier (promotion, redoublement, saut d'un degré).

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

L'observation des parcours scolaires des élèves entrés en 1P (qui s'appelaient alors 1^{re} enfantine) dans l'enseignement public en 2009 permet de rendre compte des écarts par rapport au cursus théorique, qui est d'être scolarisé en 8P en 2016. L'analyse de cette cohorte d'élèves montre qu'en moyenne, 76% d'entre eux traversent les années d'école primaire sans incident ou changement de parcours et sont présents en 8P sept ans après (parcours linéaire) (voir **D1.b**). Environ 5% des élèves de cette cohorte ont une année de retard (exceptionnellement deux) par rapport à l'âge théorique ; 2% des élèves ont quitté l'enseignement régulier pour l'enseignement spécialisé (ou y sont en intégration partielle) et 3% se sont dirigés vers une école privée. Enfin, 11% des élèves ne sont plus scolarisés dans une école genevoise.

Au fil des volées, les parcours linéaires sont devenus plus fréquents (+6 points) puisqu'ils ne concernaient en 2005 que 70% des élèves entrés en 1P HarmoS en 1998 et, en 2010, 73% des élèves entrés en 1P HarmoS en 2003.

D1.b Situation scolaire 7 ans après l'entrée en 1P⁽¹⁾, selon la volée, 2005, 2010 et 2016



⁽¹⁾ Situation 2005 des élèves entrés en 1^{re} enfantine en 1998 ; situation 2010 des élèves entrés en 1^{re} enfantine en 2003 ; situation 2016 des élèves entrés en 1^{re} enfantine en 2009.

⁽²⁾ Y compris quelques élèves en 6P.

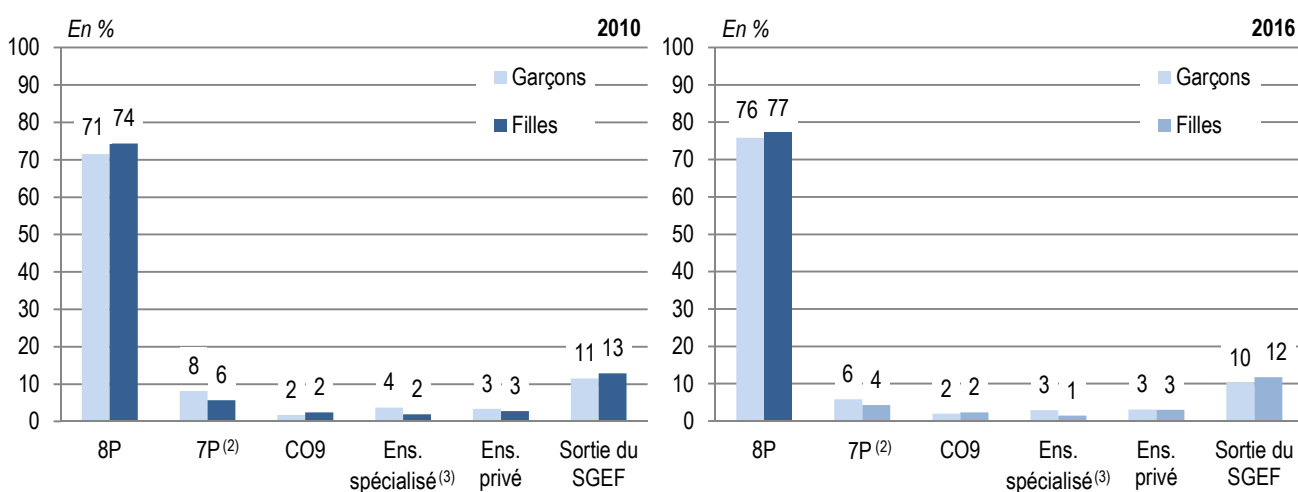
⁽³⁾ Cela inclut (i) les élèves qui étaient dans l'enseignement primaire en N et qui sont uniquement dans l'enseignement spécialisé en N+7 ; (ii) ceux qui étaient dans l'enseignement primaire en N et qui sont en intégration partielle (enseignement régulier et enseignement spécialisé) en N+7 ; (iii) ceux qui étaient en intégration partielle (régulier et spécialisé) en N et qui sont uniquement dans l'enseignement spécialisé en N+7.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Les différences de parcours liées au genre s'estompent à l'école primaire

En 2016, on n'observe quasiment plus de différence dans les parcours scolaires des filles et des garçons à l'école primaire, alors qu'en 2010, les filles avaient eu des parcours un peu plus linéaires que les garçons depuis leur entrée en 1P (voir **D1.c**).

D1.c Situation scolaire 7 ans après l'entrée en 1P⁽¹⁾, selon le genre, 2010 et 2016



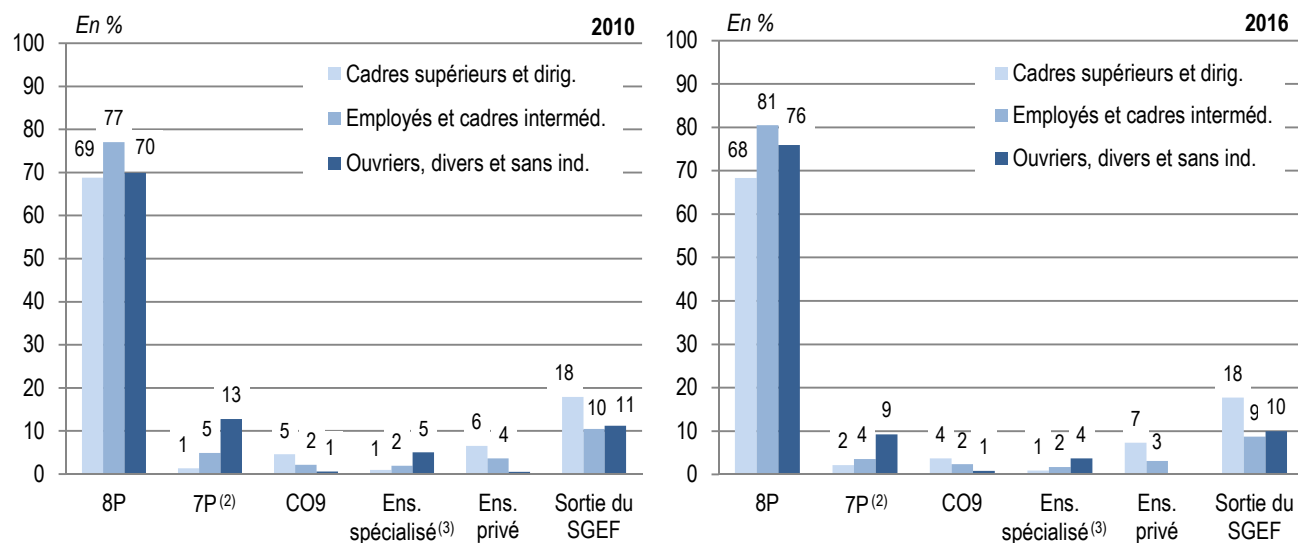
Voir notes sous le graphique D1.b.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Les différences de parcours liées au milieu social sont toujours marquées

Les différences de parcours scolaires restent marquées selon le milieu social (voir D1.d). En 2016, même s'il est devenu moins fréquent, le redoublement touche toujours davantage les enfants issus de milieu modeste ou défavorisé que les enfants de cadres supérieurs (9% contre 2%), tout comme l'orientation vers l'enseignement spécialisé (4% contre 1%).

D1.d Situation scolaire 7 ans après l'entrée en 1P⁽¹⁾, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2010 et 2016



Voir notes sous le graphique D1.b.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Le départ vers une école privée, alors que la scolarité primaire a débuté dans l'enseignement public, concerne principalement les élèves de milieu favorisé (7% des enfants de cadres supérieurs) et quasi aucun enfant de milieu modeste ou défavorisé. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles on retrouve moins souvent les élèves de milieu favorisé en 8P, sept ans après leur entrée en 1P de l'enseignement public, comparativement aux deux autres catégories d'élèves (l'autre raison étant qu'ils quittent également plus souvent le canton de Genève et sortent donc de la base de données scolaires). Cela concerne toutefois des effectifs relativement restreints puisque l'on compte un peu plus d'une soixantaine d'élèves de milieu favorisé qui sont entrés en 1P dans l'enseignement public et qui ont rejoint l'enseignement privé avant la fin de la scolarité primaire. Il faut également relever que la grande majorité de ces élèves ont un parcours linéaire dans l'enseignement privé. Toutes sortes de raisons peuvent expliquer ces départs, les parents pouvant opter pour une école privée ayant une sensibilité religieuse, une école proposant un enseignement plurilingue, des programmes scolaires étrangers ou une pédagogie spécifique (voir D9. Transitions entre public et privé).

Retard scolaire : les écarts filles/garçons se sont réduits au fil des années

En 2016, un peu plus de 1'800 élèves de l'enseignement primaire ont une année de retard dans leur scolarité (exceptionnellement deux puisque, selon le règlement de l'enseignement primaire, le redoublement ne peut en principe intervenir qu'une fois pendant la scolarité primaire de l'élève).

La proportion des élèves en retard est le reflet de difficultés réelles dans les apprentissages, mais probablement aussi des pratiques des établissements scolaires vis-à-vis du redoublement. Elle augmente tout au long de la scolarité primaire. Quasi inexistant au cours des deux premières années de l'enseignement primaire, le retard scolaire concerne ainsi 10% des élèves de 8P en 2016, soit un peu plus de 400 élèves pour ce seul degré (voir D1.e). De même que l'on a pu observer qu'il y avait eu moins de redoublements à l'école primaire, il y a moins d'élèves en retard en 8P en 2016 (10%) qu'en 2010 (13%).

Les garçons sont en moyenne plus souvent en retard que les filles et l'écart entre filles et garçons se creuse au fil de la scolarité primaire, avec 1 point d'écart jusqu'en 5P, et 3 points d'écart en 7P et 8P. À noter toutefois que les écarts filles/garçons en fin de primaire se sont réduits puisqu'ils étaient de 5 points de pourcentage en 2010.

D1.e Élèves en retard dans leur scolarité, selon le degré de scolarité et le genre, 2010 et 2016

	2010						2016					
	Nombre d'élèves en retard			En % des élèves de chaque degré ⁽¹⁾			Nombre d'élèves en retard			En % des élèves de chaque degré ⁽¹⁾		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
1P	25	22	47	1%	1%	1%	10	8	18	0%	0%	0%
2P	42	27	69	2%	1%	2%	36	19	55	2%	1%	1%
3P	105	60	165	5%	3%	4%	76	54	130	3%	2%	3%
4P	169	122	291	9%	6%	7%	93	84	177	4%	4%	4%
5P	221	150	371	10%	7%	9%	132	113	245	6%	6%	6%
6P	256	198	454	12%	10%	11%	185	141	326	9%	7%	8%
7P	276	207	483	13%	10%	12%	252	186	438	12%	9%	11%
8P	328	217	545	15%	10%	13%	245	181	426	11%	8%	10%
Total	1'422	1'003	2'425	8%	6%	7%	1'029	786	1'815	6%	5%	5%

N.B. Hors 25 élèves en classe d'accueil plein temps (sans distinction de degré).

⁽¹⁾ Nombre d'élèves en retard rapporté au nombre d'élèves de chaque catégorie dans le degré.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Retard scolaire : les inégalités sociales se creusent à partir de la 4P, mais les écarts se sont réduits depuis 2010

Les inégalités sociales face au retard scolaire sont plus marquées, puisque tout au long de la scolarité primaire, la part d'élèves en retard augmente plus fortement parmi les élèves de milieu modeste que parmi les autres catégories sociales. C'est à partir de l'entrée dans l'écrit (4P) que les écarts se creusent, un moindre capital culturel dans les familles modestes ne permettant pas toujours à certains jeunes apprentis-lecteurs de dépasser le stade de l'apprentissage « technique » pour celui de la compréhension. Dans les milieux favorisés, où l'écrit est très présent, un certain nombre de parents ont l'habitude de lire des histoires à leurs enfants, ce qui leur permet de développer une richesse de vocabulaire, élément déterminant dans le développement des compétences en lecture. On observe que ce type de pratiques est moins fréquent dans des familles de milieu défavorisé, plus éloignées de l'écrit.

En fin de 8P, 16% des élèves issus de milieu modeste ou défavorisé (soit 235 élèves) ont au moins une année de retard dans leur scolarité, contre 6% seulement des enfants de cadres supérieurs (50 élèves environ) (voir **D1.f**). À noter qu'entre 2010 et 2016 l'écart a légèrement diminué puisque la part d'élèves en retard en 8P était respectivement de 20% et 6% en 2010 pour ces deux catégories d'élèves.

D1.f Élèves en retard dans leur scolarité, selon le degré de scolarité et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2010 et 2016

	2010						2016					
	Nombre d'élèves en retard			En % des élèves de chaque degré ⁽¹⁾			Nombre d'élèves en retard			En % des élèves de chaque degré ⁽¹⁾		
	Cadres sup. et dirigeants	Employés et cadres interméd.	Ouvriers, divers et sans ind.	Cadres sup. et dirigeants	Employés et cadres interméd.	Ouvriers, divers et sans ind.	Cadres sup. et dirigeants	Employés et cadres interméd.	Ouvriers, divers et sans ind.	Cadres sup. et dirigeants	Employés et cadres interméd.	Ouvriers, divers et sans ind.
1P	12	17	18	2%	1%	1%	2	8	8	0%	0%	1%
2P	5	25	39	1%	1%	2%	6	23	26	1%	1%	2%
3P	11	48	106	1%	3%	7%	11	40	79	1%	2%	5%
4P	23	96	172	3%	6%	12%	10	49	118	1%	3%	7%
5P	23	123	225	3%	7%	14%	28	78	139	3%	4%	10%
6P	36	134	284	5%	7%	18%	35	114	177	4%	6%	13%
7P	25	146	312	3%	8%	19%	50	138	250	6%	7%	17%
8P	48	186	311	6%	10%	20%	48	143	235	6%	7%	16%
Total	183	775	1'467	3%	5%	12%	190	593	1'032	3%	4%	9%

N.B. Hors 25 élèves en classe d'accueil plein temps (sans distinction de degré).

⁽¹⁾ Nombre d'élèves en retard rapporté au nombre d'élèves de chaque catégorie dans le degré.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

On peut également relever que sur l'ensemble des huit degrés du primaire, les enfants de milieu modeste ou défavorisé représentent un peu plus du tiers de l'ensemble de la population scolarisée mais 57% des élèves en retard dans leur scolarité en 2016 (voir **D1.g**).

D1.g Répartition des élèves de 1P-8P et des élèves en retard dans leur scolarité, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2010 et 2016

	2010				2016			
	Élèves de 1P-8P		Élèves en retard		Élèves de 1P-8P		Élèves en retard	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Cadres supérieurs et dirigeants	6'175	19%	183	8%	6'764	20%	190	10%
Employés et cadres intermédiaires	14'448	43%	775	32%	15'407	45%	593	33%
Ouvriers, divers et sans indication	12'596	38%	1'467	60%	11'970	35%	1'032	57%
Total	33'219	100%	2'425	100%	34'141	100%	1'815	100%

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

*Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Laure Martz
(éd. Narain Jagasia)*

Pour comprendre ces résultats

En 2009, les deux premières années de la scolarité primaire étaient facultatives (l'obligation de scolarité à 4 ans révolus n'étant entrée en vigueur qu'en 2011), mais environ 95% des enfants ayant l'âge requis pour entrer en 1^{re} enfantine étaient scolarisés. Les quatre premières années constituaient déjà le cycle élémentaire et les quatre suivantes le cycle moyen. La 1^{re} enfantine est devenue la 1^{re} primaire (1P) avec l'introduction du concordat HarmoS.

• Concordat HarmoS :

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire a entraîné deux modifications importantes : d'une part, l'obligation de scolarisation à 4 ans, entrée en vigueur en 2011 ; et d'autre part, une nouvelle date de référence d'entrée en 1^{re} primaire fixée au 31 juillet, impliquant la suppression de la dispense d'âge simple qui acceptait les enfants nés jusqu'au 31 octobre. À Genève, la nouvelle date de référence a été mise en place en trois années en supprimant progressivement la possibilité de cette dispense pour les enfants nés en octobre (rentrée 2010), puis en septembre (rentrée 2011) et en août (rentrée 2012). Cette mesure, touchant chacune à leur tour toutes les années de scolarité de l'enseignement primaire, a eu un impact à la baisse des effectifs du primaire jusqu'en 2012, cette baisse étant toutefois amoindrie par l'arrivée en 1P de générations plus nombreuses que celles qui sortaient de 8P.

À noter que le nombre d'enfants qui sont entrés dans l'enseignement privé à cause du décalage de la date de référence est relativement restreint (quelques dizaines d'enfants supplémentaires), la plupart des parents ayant attendu alors l'année suivante pour faire entrer leur enfant dans l'enseignement primaire public.

• Transitions entre deux années scolaires consécutives (tableau D1.a) :

Les transitions des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire public sont observées entre deux 31 décembre et ont été standardisées en différentes catégories :

- sont promus au degré supérieur
- redoublent dans l'enseignement public
- sautent un degré
- vont dans l'enseignement spécialisé : (i) élèves qui étaient dans l'enseignement primaire en 2015 et qui sont uniquement dans l'enseignement spécialisé en 2016 ; (ii) élèves qui étaient dans l'enseignement primaire en 2015 et qui sont en intégration partielle (enseignement régulier et enseignement spécialisé) en 2016 ; (iii) élèves qui étaient en intégration partielle (régulier et spécialisé) en 2015 et qui sont uniquement dans l'enseignement spécialisé en 2016. À noter que les élèves qui sont en intégration partielle les deux années consécutives sont comptabilisés dans la catégorie qui leur correspond dans l'enseignement régulier (promotion, redoublement, saut d'un degré)
- vont dans une école privée
- quittent le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF).

• Redoublement :

Est considéré ici comme doubleur un élève qui, scolarisé dans l'enseignement public de la 1P à la 8P, refait l'année suivante le même degré dans l'enseignement public. Il s'agit des doublages effectifs et non des décisions de fin d'année de l'école. Ainsi, un élève qui quitte l'enseignement public pour refaire le même degré dans l'enseignement privé n'est pas considéré comme doubleur.

Règlement de l'enseignement primaire (REP) C 1 10.21 ; Art. 52 Redoublement

¹ Un redoublement d'une année durant l'école primaire peut être décidé à titre exceptionnel. En règle générale, il ne peut cependant intervenir qu'une seule fois pendant la scolarité primaire de l'élève. En cas de nouvelle insuffisance en fin d'année, des mesures particulières doivent alors être mises en place.

² La décision de redoublement d'une année est prononcée par la directrice ou le directeur d'établissement scolaire. Elle est fondée sur :

- a) le bilan certificatif de fin d'année, pour les élèves de la 4^e à la 8^e année primaire ;
- b) le résultat aux épreuves cantonales pour les élèves de 4^e, 6^e et 8^e année primaire ;
- c) le bilan pédagogique de l'enseignante ou de l'enseignant titulaire de classe, incluant le dossier d'évaluation, et assorti de son préavis ainsi que celui de l'équipe enseignante;
- d) l'issue de la consultation des parents;
- e) si nécessaire, une évaluation pédagogique complémentaire de l'élève concerné.

³ Le redoublement d'un élève est exclu si celui-ci satisfait aux conditions de promotion ou de promotion par tolérance, conformément à l'article 51, alinéas 1 et 2, du présent règlement, ou s'il répond aux conditions d'admission au cycle d'orientation, conformément au règlement du cycle d'orientation, du 9 juin 2010.

⁴ Le programme et les conditions d'apprentissage pendant le redoublement sont définis en référence aux objectifs et en fonction des besoins de l'élève et de son développement.

• Enseignement spécialisé public et subventionné :

Il accueille les enfants âgés de 4 à 20 ans qui ne sont pas en mesure de suivre un cursus scolaire régulier. Ces enfants présentent d'importantes difficultés d'apprentissage et du comportement, ou vivent avec des déficiences physiques ou mentales ou des troubles psychiques.

L'enseignement spécialisé recouvre les regroupements spécialisés de l'enseignement primaire public, les formations préprofessionnelles de l'enseignement secondaire I public (EFP), les institutions publiques et subventionnées (primaire et secondaire I) pour les enfants présentant d'importantes difficultés d'apprentissage et du comportement, ou vivant avec des déficiences physiques ou mentales ou des troubles psychiques.

• Situation 7 ans après l'entrée en 1P (graphiques D1.b, D1.c et D1.d) :

Cette analyse longitudinale repose sur l'observation des parcours de cohortes d'élèves qui ont commencé leur scolarité dans l'enseignement public en 1P en 1998, 2003 ou en 2009 (qui correspondait alors à la 1^{re} enfantine). Sont exclus de cette observation, les élèves arrivés à Genève alors qu'ils ont commencé leur scolarité ailleurs (dans un autre canton, à l'étranger ou dans une école privée).

• **Élève en retard** (tableaux D1.e et D1.f) : élève dont l'âge en années révolues est supérieur à l'âge théorique du degré fréquenté.

Lien vers les données : <http://www.ge.ch/recherche-education/ris/>